

TRANSFORM PLUS : Conditions générales de vente

IMPORTANT :

Les conditions générales de vente ont été créées afin d'éviter certains malentendus provoquant des situations perturbant les relations commerciales. Elles peuvent être modifiées par des articles spécifiques sur les devis et les soumissions, offres de services, contrats, etc. auquel cas, les clauses particulières de ces dernières auront préséance sur les présentes. Toutefois, les présentes conditions générales de vente s'appliqueront ou compléteront les autres documents contractuels au cas de silence de ceux-ci.

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Le vendeur vend au client les produits, les marchandises et les travaux décrits sur la facture.

Article 2 : DÉLAIS

TRANSFORM PLUS respectera toujours au mieux les délais prévus. Toutefois, dans les cas de conditions météorologiques, de conditions climatiques, certaines problématiques techniques, économiques ou d'approvisionnement, cas fortuit ou force majeure, le client sera averti du contexte. En aucun cas la commande ne pourra pas être annulée, sauf sur acceptation exceptionnelle écrite du vendeur. Dans le cas de retard de production ou de livraison, aucune compensation ne pourra être réclamée par le client.

Article 3 : PAIEMENT

Pour tous les contrats avec fourniture de matériaux, vente de produits finis et services, les termes de paiement sont : 35% d'acompte au moment de la commande ou de l'acceptation de la soumission et 65% au moment où la production est terminée ou avant le départ de l'usine pour livraison, installation ou pick-up. Aucune plateforme ne quitte l'usine sans être payée en totalité. La date de commande effective est considérée dès réception de la totalité de l'acompte. Dans le cas d'annulation de la commande par le client dans les dix (10) jours, l'acompte sera remboursé moins les frais administratifs forfaitaires de 250 \$, TRANSFORM PLUS remboursera 50% de l'acompte si la mise en production n'est pas encore établie. L'acompte ne sera aucunement remboursé si la mise en production est programmée ou si le client dépasse 90 jours pour confirmer les données utiles à la réalisation. Pour les exportations, le taux de change appliqué au devis est fixé pour une durée de 5 semaines. La date de réception des données techniques déterminera le délai de mise en production. Le matériel fabriqué sera à la disposition du client pour une durée de 30 jours * et pourra être récupéré une fois le paiement total effectué, passé ce délai des frais d'entrepôt sont applicables *(sauf conditions d'entrepôt hivernal sans frais) Ce délai passé, la commande restera propriété de TRANSFORM PLUS. Si des termes de paiement différents ont été incorporés à l'offre de services, ces derniers auront préséance.

Toutes les transactions doivent être faites par dépôt direct ou par Carte de Crédit.

Article 4 : FINANCEMENT

Lorsque le client finance lui-même son achat, TRANSFORM PLUS n'acceptera aucune annulation de la commande ou aucun élément et argument pouvant réclamer un délai de paiement des factures établies par le vendeur. Le vendeur n'est jamais responsable de l'octroi et des délais des financements engagés par le client.

Article 5 : RETARD de PAIEMENT

Intérêts sur retard : Comme condition essentielle de la présente vente, le client accepte de payer à TRANSFORM PLUS, des intérêts au taux de 24% l'an calculés à raison de 2% par mois, et ce, à partir de la date de facturation. Dans le cas de non-respect par les clients des termes et conditions convenus par le contrat, TRANSFORM PLUS pourra mettre fin au contrat. Les sommes versées par le client seront non-remboursables et le matériel fabriqué restera totalement la propriété de TRANSFORM PLUS.

Des poursuites légales pourront être entamées pour tout refus de paiement total ou partiel et l'application des intérêts ainsi que des frais pour le préjudice causé seront additionnés à la réclamation.

En aucun cas le client ne pourra se faire rembourser par l'institution bancaire ayant réalisé la transaction partiellement ou en totalité sans l'accord de TRANSFORM PLUS, il encourt des poursuites légales. (Voir article 6 : Propriété des biens)

Article 6 : PROPRIÉTÉ DES BIENS

TRANSFORM PLUS restera entièrement propriétaire des biens fabriqués et vendus jusqu'au plein paiement des factures. Toutes utilisations par le client d'un

TRANSFORM PLUS : General conditions of sale

IMPORTANT :

The general terms and conditions of sale have been created to avoid certain misunderstandings causing situations disrupting commercial relations. They may be modified by specific articles on quotations and bids, service offers, contracts, etc., in which case, the particular clauses of the latter will take precedence over the present ones. However, these general terms and conditions of sale shall apply to or supplement the other contractual documents in the event of their silence.

Article 1 : GENERAL

The seller sells to the customer the products, goods and works described on the invoice.

Article 2 : DEADLINES

TRANSFORM PLUS will always respect the deadlines as much as possible. However, in the case of weather conditions, technical, economical or supply problems, fortuitous event or force majeure, the customer will be informed of the context. In no case the order can be cancelled, except on exceptional written acceptance of the seller. In the case of delay in production or delivery, no compensation can be claimed by the customer.

Article 3 : PAYMENT

For all contracts involving the supply of materials, sale of finished goods and services, the terms of payment are: 35% down payment at the time of order or acceptance of the quotation and 65% at the time production is completed or before leaving the factory for delivery, installation or pick-up. No platform leaves the factory without being paid in full. The effective order date is considered upon receipt of the full deposit.

In the case of cancellation of the order by the customer within ten (10) days, the deposit will be refunded minus a fixed administrative fee of \$250. TRANSFORM PLUS will refund 50% of the deposit if the production is not yet established. The deposit will not be reimbursed if the production is scheduled or if the customer exceeds 90 days to confirm the data needed for the realization. For exports, the exchange rate applied to the quote is fixed for a period of 5 weeks. The date of receipt of the technical data will determine the production start-up time. The manufactured material will be at the customer's disposal for a period of 30 days * and can be retrieved once the total payment has been made. After this period, warehouse fees are applicable *(except for winter warehouse conditions without fees). If different terms of payment have been incorporated in the offer of services, the latter will take precedence.

All transactions must be made by direct deposit or by Credit Card.

Article 4 : FINANCING

When the customer finances his purchase himself, TRANSFORM PLUS will not accept any cancellation of the order or any element and argument that could claim a delay in the payment of the invoices established by the seller. The seller is never responsible for the granting and delay of the financing engaged by the customer.

Article 5 : DELAY OF PAYMENT

Interest on delay: As an essential condition of the present sale, the customer agrees to pay TRANSFORM PLUS, interest at the rate of 24% per year calculated at 2% per month, and this, from the date of the invoice.

In the case of non respect of the terms and conditions agreed upon by the contract, TRANSFORM PLUS will be able to terminate the contract. The amounts paid by the customer will be non-refundable and the material manufactured will remain the property of Transform-plus. Legal action may be taken for any refusal to pay in full or in part and interest and costs for the damage caused will be added to the claim.

Under no circumstances will the customer be able to obtain a refund from the banking institution that carried out the transaction in whole or in part without the agreement of Transform-Plus, he will be liable to legal proceedings. (See article 6 : Property of the goods)

Article 6 : OWNERSHIP OF THE GOODS

TRANSFORM PLUS will remain the full owner of the goods manufactured and sold until full payment of the invoices. Any use by the customer of a TRANSFORM-PLUS product that is not effectively paid for is considered as theft and will lead to legal proceedings.

produit de TRANSFORM PLUS qui n'est pas effectivement payé est considéré comme un vol et entraînera des poursuites légales.

Articles 7 : TOLÉRANCES

Suite aux variances de dimensions des coques des bateaux selon le modèle et l'année, il est possible que lors des ajustements, pour réaliser les installations, la surface finale soit légèrement différente des données de départ. La tolérance admise est de 6% sur la largeur et 8% sur la profondeur en fonction des ajustements.

Cette variance ne donne aucun droit à un remboursement pour une dimension inférieure au devis initial. Pour la même raison, aucune compensation ne pourra être réclamée par le client pour les ajustements pouvant être nécessaire comme décrit dans les instructions d'installation.

Lors de réparations ou d'installations, il est possible que certains matériaux remplacés comportent des nuances de structure ou de coloris malgré qu'ils soient de même marque, de même modèle et de même composition. Dans ces cas, TRANSFORM PLUS ne pourra être tenue responsable des différences.

Particulièrement dans le cas des « gelcoat », des variances de coloris peuvent survenir à la fabrication des produits de TRANSFORM PLUS en raison des pigments utilisés et de l'âge des bateaux ou autre application (décoloration).

En tout temps, le client est responsable de la précision des références de coloris des caractéristiques et des informations mesurées transmises à TRANSFORM PLUS.

Article 8 : GARANTIE*

La garantie du fabricant TRANSFORM PLUS est disponible sur demande. (voir Site Internet du fabricant)

Considérations impérative : Il est important de respecter les instructions d'installation et d'entretien du fabricant pour que la garantie soit valide. Aucun dommage causé par une manipulation inadéquate en quelques moments que ce soit lors de l'installation ou par un mauvais entretien, un entreposage mal adapté, par l'utilisation de produits inappropriés, des installations diverses et non conformes, des sources de chaleur inadéquates, un manque de précaution, un désastre naturel, une intervention affectant l'intégrité du produit, ne pourra faire l'objet de réclamation. Toutes modifications de la plateforme ou le non-respect des instructions d'installation, le non-respect du nombre de fixations entraîne une perte de garantie totale. Dans les cas où la garantie est applicable et que les modèles, les matériaux et les accessoires ne sont plus disponibles lors de la demande, TRANSFORM PLUS remplacera les éléments défectueux par des produits similaires et de qualité comparable. Dans aucun cas, elle ne consentira à une indemnité, ou un remboursement. Aucune responsabilité ne peut être attribuée à TRANSFORM PLUS pour des produits disparus du marché. Aucune responsabilité ne pourra être attribuée à TRANSFORM PLUS pour des dommages survenus aux produits lors des livraisons et des délais de livraison non respectés, si ces faits ne sont pas de son contrôle. Lors de livraisons défectueuses, le client est responsable d'avertir TRANSFORM PLUS dans les 24h et d'apporter des preuves irréfutables (photos, document de responsabilité du service de livraison, commentaire pouvant déterminer la responsabilité). TRANSFORM PLUS garantit que ses produits sont tels qu'ils ont été spécifiés dans le devis et conviennent aux usages pour lesquels ils sont destinés. En dehors de ces caractéristiques, TRANSFORM PLUS ne donne aucune garantie explicite ou implicite.

TRANSFORM PLUS ne pourra en aucun cas, être tenu responsable des impossibilités d'utilisation du bateau avec ou sans plateforme, des situations d'immobilisation, sortie et remise à l'eau pour quelques raisons que ce soit et des désagréments quelconques.

Article 9 : INSTALLATION

Lors des installations (ou réparations) faites par le client ou un tiers (référé par TRANSFORM PLUS ou par le client, une connaissance du client, un professionnel choisi par le client) TRANSFORM PLUS ne pourra être tenu responsable des mauvais résultats d'installation (ou réparations) ou d'éventuels dégâts et détériorations, au bateau et/ou à la plateforme, causés par une mauvaise pratique d'installation (ou réparation) (voir article 8 : Garantie) Lors des installations faites par une tierce personne, si celle-ci constate que la structure sur laquelle elle doit procéder est déficiente et ne peut recevoir le produit vendu, pour des raisons techniques ou de sécurité, elle a la responsabilité d'avertir le client. Le produit vendu restera la propriété du client s'il est payé en totalité et celui-ci devra assumer tous les frais supplémentaires pour réaliser l'installation établie sur une

Article 7 : TOLERANCES

Due to the variations in the dimensions of the hulls of the boats according to the model and the year, it is possible that during the adjustments, to carry out the installations, the final surface is slightly different from the starting data. The accepted tolerance is 6% on the width and 8% on the depth depending on the adjustments.

This variance does not give any right to a refund for a dimension lower than the initial estimate. For the same reason, no compensation can be claimed by the customer for adjustments that may be necessary as described in the installation instructions.

During repairs or installations, it is possible that some replaced materials have nuances of structure or color despite being of the same make, model and composition. In these cases, TRANSFORM PLUS cannot be held responsible for the differences. Particularly in the case of gelcoat, color variations may occur during the manufacturing of TRANSFORM PLUS products due to the pigments used and the age of the boats or other applications (fading).

At all times, the customer is responsible for the accuracy of the color references, characteristics and measured information transmitted to TRANSFORM PLUS.

Article 8 : GUARANTEE

The TRANSFORM PLUS manufacturer's warranty is available upon request. (see manufacturer's website)

Important Considerations: It is important to follow the manufacturer's installation and maintenance instructions for the warranty to be valid. No damage caused by improper handling at any time during installation or by improper maintenance, improper storage, use of inappropriate products, various non-conforming installations, inadequate heat sources, lack of precaution, natural disasters, or any intervention affecting the integrity of the product, will be eligible for a claim. Any modification of the platform or failure to follow the installation instructions, failure to observe the number of fixings will result in a total loss of warranty. In cases where the warranty is applicable and the models, materials and accessories are no longer available at the time of the request, TRANSFORM PLUS will replace the defective elements with similar products of comparable quality. In no case, it will grant an indemnity or a refund. TRANSFORM PLUS cannot be held responsible for products that have disappeared from the market. TRANSFORM PLUS cannot be held responsible for damage to the products during delivery and for delivery times not respected, if these facts are not under its control. In case of defective deliveries, the customer is responsible to notify TRANSFORM PLUS within 24 hours and to bring irrefutable proof (pictures, document of responsibility of the delivery service, comments that can determine the responsibility). TRANSFORM PLUS guarantees that its products are as specified in the quotation and are suitable for the purpose for which they are intended. Apart from these characteristics, TRANSFORM PLUS does not give any explicit or implicit guarantee. TRANSFORM-PLUS will not be held responsible for the impossibility of using the boat with or without a platform, for situations of immobilization, exit and return to the water for any reason whatsoever and for any inconvenience.

Article 9 : INSTALLATION

During installations (or repairs) made by the customer or a third party (referred by Transform-Plus or by the customer, an acquaintance of the customer, a professional chosen by the customer) TRANSFORM-PLUS will not be held responsible for bad installation results (or repairs) or possible damages and deteriorations, to the boat and/or the platform, caused by a bad installation practice (or repairs) (see article 8 : Warranty) During the installations made by a third party, such as it is, if this one notices that the structure on which it must proceed is defective and cannot receive the sold product, for technical or safety reasons, it has the responsibility to warn the customer. The product sold will remain the property of the customer if it is paid in full and the customer will have to assume all additional costs to carry out the installation established on a specific quote. The costs of a second intervention will be payable on the basis of a prior agreement independent of the initial quote. When TRANSFORM PLUS products are installed by a person hired by TRANSFORM PLUS, it is understood that the accessibility and availability of the premises as well as the material must be perfect. In the event that these conditions are not met, additional fees will be charged at the rate of \$115/hr per employee. In the case where the customer insists on obtaining an unadvised product or an installation that is not adapted to



soumission spécifique. Les frais d'une seconde intervention seront payables sur la base d'une entente préalable indépendante de la soumission initiale. Lors des installations des produits TRANSFORM PLUS, réalisées par une personne engagée par TRANSFORM PLUS, il est entendu que l'accessibilité et la disponibilité des lieux ainsi que le matériel doivent permettre de travailler correctement. Dans le cas où ces conditions de travail ne sont pas remplies, des frais supplémentaires seront facturables à raison de 115\$/h par employé. Dans le cas, où le client a insisté pour obtenir un produit déconseillé ou une installation mal adaptée à son embarcation, il en assumera les conséquences et tous les frais de modification. Les frais d'une seconde intervention seront payables sur la base d'une entente préalable indépendante de la soumission initiale.

Article 10 : LITIGE

Tout litige, relativement à la présente vente, sera jugé selon les lois du Québec et porté devant le tribunal du district de Terrebonne. Les frais engagés par le client seront totalement à sa charge. Mise à jour 2022-2023

his boat, he will assume the consequences and all the costs of modification. The costs of a second intervention will be payable on the basis of a prior agreement independent of the initial quote.

Article 10 : LITIGATION

Any litigation, relative to the present sale, will be judged according to the laws of Quebec and brought before the court of the district of Terrebonne. The costs incurred by the customer will be entirely at his expense.

Update 2022-2023